

VILLATE INFOS



mairie-villate.fr

Vie locale

Les festivités de fin d'année

Halloween...Téléthon...Noël... !

Infos du Muretain

Les contrats de territoire

SAGe

Extrait du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable et d'assainissement

Brèves

Les associations

Un retour en douceur !

Sommaire

Le mot du maire

Vie locale

- **Délibérations**
- **Urbanisme**
- **Cérémonie du 11 novembre**
- **Départ à la retraite de Patricia**
- **Festivités de fin d'année**
- **Les nouveaux commerces**

Infos du Muretain

- **Les contrats de territoire**
- **Le Relais d'Assistants Maternels**

Brèves

- **SIVOM / SAGe**
- **Les associations**
- **Service sécurité**
- **S.I.A.S.**
- **Le calendrier des encombrants**

Mairie

- **État civil**
- **Informations municipales**
- **Horaires mairie**

3

4-5

6

7

7

8

9

10

10

11

12-13

14

14

14

15

15

15



Évènements organisés par le Comité des Fêtes

Loto de l'Épiphanie	29 / 01 / 2022
Soirée Moules Frites	25 / 06 / 2022

Autres évènements

Festival des associations culturelles de Pins-Justaret/Villate	21 / 05 / 2022
(Spectacle à la salle des fêtes de Pins-Justaret)	

Si la situation sanitaire le permet



Journal d'informations municipales de la mairie de Villate

Directeur de la publication : Jean-Claude GARAUD – **Rédacteurs :** Nadine CARLES déléguée à la communication – Dominique ALAMINOS – Patrick CONCATO – Claude DUFOUR – Virginie GROS – Gabriel MAURETTE – Sonia MEDALE – Solange PAJAUD – Jean-Louis PELFORT – Ali RADJA – les associations.

Mise en page : Corinne VALENTIN service communication de la mairie et Nadine CARLES

Impression : Imprimerie Cazaux Av. des Pyrénées 31600 Muret

Avertissement : les textes rédactionnels communiqués par les associations engagent la responsabilité de leurs auteurs.



Le mot du Maire

Villatoises, Villatois,

Les années se suivent et se ressemblent quand on parle de la pandémie. Restons vigilants et prudents !

La révision du Plan Local d'Urbanisme, retardée par la COVID et des complications administratives, suit son cours.

Plus joyeux, l'inauguration du cinquième commerce au quartier « VILLA NOVA » ; j'espère que d'autres viendront se rajouter dans les locaux disponibles.

Comme vous avez pu le constater, un stock de tuyaux est entreposé sur la commune : ceux-ci serviront au raccordement de l'usine de production d'eau potable de Saubens au château d'eau de Labarthe-sur-Lèze. Ces travaux seront réalisés pour le compte du SIVOM-SAGe et débuteront en début d'année, ce qui va entraîner quelques perturbations. Merci pour votre compréhension.

La vie associative reprend vie petit à petit dans le respect des consignes sanitaires.

Merci au nouveau Comité des Fêtes d'avoir relancé les festivités de fin d'année malgré encore quelques restrictions, en souhaitant qu'en 2022 nous puissions continuer dans cette lancée et retrouver une vie plus sereine.

Bonne santé et meilleurs vœux à toutes et à tous,

*Le Maire,
J.C GARAUD*

Délibérations

Séance du 19 juillet 2021

Convention de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement (PPR)

Vu l'avis du comité médical en date du 3 février 2021 déclarant un agent inapte aux emplois de son grade et préconisant un reclassement, le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire : approuve les termes du projet de convention tripartite de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement.

Mise en concurrence relative à l'obtention d'un contrat groupe d'assurance statutaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De demander au CDG31 de réaliser une mise en concurrence visant à la mise en place d'un contrat groupe d'assurance statutaire.
- De demander au CDG31 d'être pris en compte parmi les potentiels futurs adhérents au contrat groupe.
- De rappeler que l'adhésion in fine aux couvertures proposées reste libre à l'issue de la mise en concurrence.

Arrêt du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation

Compte tenu de la situation sanitaire, il a été impossible d'organiser la réunion publique d'information de la population sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) comme le prévoit la délibération prise par le conseil municipal le 6 avril 2016.

Le conseil municipal décide : d'approuver le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire, d'arrêter le projet de PLU, tel qu'il a été annexé à la présente délibération, de soumettre pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées et consultées.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

L'exonération totale de la taxe foncière sur les nouvelles propriétés bâties conduirait à une perte significative des ressources budgétaires de la commune nécessaires pour assumer les dépenses inhérentes à l'accroissement de population dû aux nouvelles constructions.

Le conseil municipal : décide de fixer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Mise en place d'un régime de prestations sociales ; aide attribuée lors du départ à la retraite

Le conseil municipal : décide l'attribution d'une prime, égale à une fois le traitement brut mensuel, à tous les agents de la mairie faisant valoir leur droit à la retraite.

Séance du 23 septembre 2021

Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le conseil municipal : décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois au maximum sur une même période de 12 mois, à compter du 1^{er} octobre 2021. Cet agent assurera les fonctions d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

Séance du 27 octobre 2021

Adhésion de la commune de Sabonnères au SIVOM SAGe et autres modifications statutaires

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 4 octobre 2021 du SIVOM Saurane Ariège Garonne (SAGe).

Le conseil municipal décide : d'approuver la demande d'adhésion de la commune de Sabonnères à la compétence « crématorium », d'approuver l'extension du périmètre d'intervention du SIVOM SAGe pour la compétence « eau potable » pour la CA Le Muretain Agglo aux communes suivantes : Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux, Fonsorbes, Labastidette, Lamasquère, Lavernose-Lacasse, Le Fauga, Sabonnères, Saiguède, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Hilaire, Saint-Lys et Saint-Thomas, étant précisé que cette compétence « eau potable » recouvre les trois missions de production, transport et stockage.

Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) du 28 septembre 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide : d'approuver le rapport de la CLECT.

Adhésion au contrat Groupe Assurance Statutaire 2022/2025, à effet au 01/01/2022

Le conseil municipal décide : d'adhérer au service Contrats-groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'Assurance statutaire 2022/2025.

Instauration des temps de travail et des cycles de travail et de la journée de solidarité

Le conseil municipal décide : la suppression de tous les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1 607 heures et d'instaurer la journée de solidarité.

Mise en place des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Le conseil municipal décide :

- D'instaurer les heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public.
- De compenser les heures supplémentaires par l'attribution d'un repos compensateur et/ ou par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.
- De majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération.

Majoration des heures complémentaires

Le conseil municipal décide :

- D'instaurer, pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public recrutés sur des emplois permanents à temps non complet, la majoration de l'indemnisation des heures complémentaires.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

Un agent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.

Le conseil municipal décide : la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet

Compte tenu des besoins liés au maintien du service public, le conseil municipal décide : la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet (20 heures hebdomadaires). Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public.

Convention de mise à disposition de services entre la commune et le Muretain Agglo pour l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Le conseil municipal : approuve les termes du projet de convention, approuve les conditions financières de ce projet de convention qui prévoient le remboursement, par le Muretain Agglo, aux communes, des dépenses d'entretien du matériel et des services mis à disposition pour l'année 2020.

Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Le conseil municipal : autorise le Maire, ou à défaut son représentant, à engager, à liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 dans les limites du quart des crédits de l'exercice précédent.

Opposition aux orientations annoncées par le gouvernement pour le futur contrat d'Objectifs et de Performance Etat-DNF

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal :

Décide de s'opposer :

- Aux propositions qui sont purement et simplement inacceptables pour les communes.
- A la poursuite du fonctionnement actuel de l'ONF, dont le modèle de fonctionnement n'est plus crédible et doit donc être revu.
- Au principe de toute réduction des effectifs de terrain de l'ONF, conduisant à une réduction des services de l'ONF auprès des communes.
- Au principe de payer plus pour toujours moins de service, alors que les demandes des communes forestières d'évolution de ce service public consignées dans le « Manifeste des Communes forestières », n'ont pas été considérées par l'Etat.

Demande que l'état :

- Redéfinisse enfin l'ambition politique qu'il se donne pour la mise en œuvre de sa politique nationale forestière.
- Assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts.
- Mette en place, avec les moyens afférents et en s'appuyant sur les élus, un véritable service public qui serve à toutes les filières, qui serve pour la population et qui bénéficie au climat.

RÉVISION du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

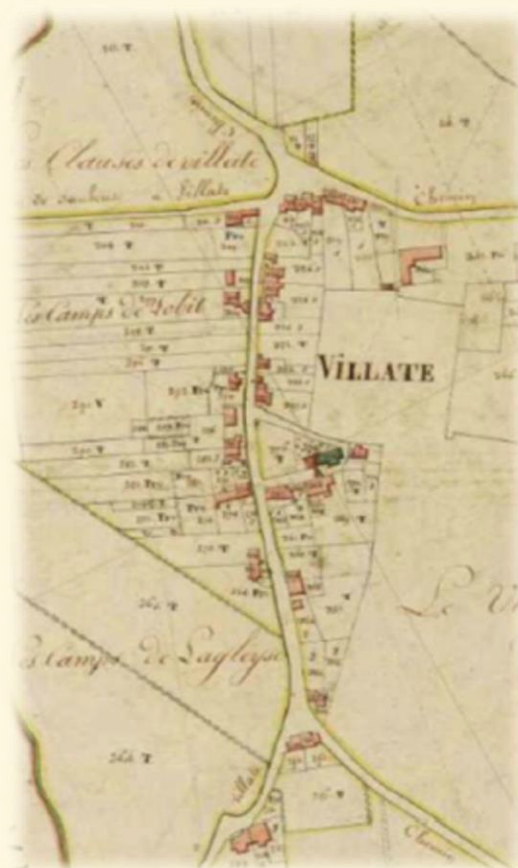
Les dernières évolutions législatives et réglementaires ont entraîné une obligation de révision du Plan Local d'Urbanisme. Ces évolutions ne sont pas purement formelles, elles introduisent des modifications substantielles du contenu de ce document ainsi que des procédures liées à son élaboration et à sa gestion dans le temps.

Le PLU est l'expression et la mise en œuvre d'un projet appliqué à l'ensemble d'un territoire communal (ou intercommunal) qui respecte les principes de développement durable. Il s'agit d'une approche de projet portée par la collectivité.

Cette évolution trouve sa traduction dans le document référent : le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) dont l'application sera assurée à travers le règlement et les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Le PLU est ainsi élaboré dans une démarche qui s'efforce de concilier le développement économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement. Il doit assurer un équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces naturels et agricoles, favoriser la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat et prendre en compte l'environnement en particulier au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

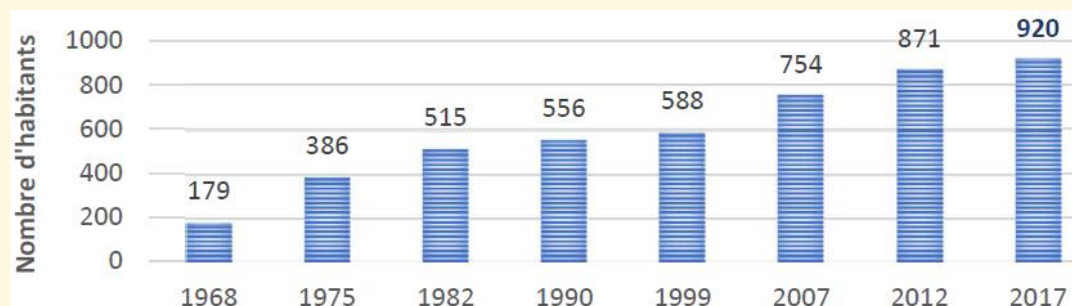
Le PLU a été arrêté le 19 juillet 2021, il a été présenté aux diverses administrations pour avis. Ces avis ont été examinés par la commission communale avec l'aide du conseil en urbanisme de l'entente intercommunale. Les réponses seront ajoutées au texte primaire qui sera soumis à l'enquête publique. Celle-ci est prévue pour le début de l'année 2022, en espérant que la situation sanitaire ne vienne pas perturber le programme comme elle l'a déjà largement fait auparavant.



Le cadastre du XIXème siècle

Un village-rue, des constructions occupant simplement les bords du chemin, en léger surplomb au-dessus des cultures de la basse plaine.

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE



L'évolution démographique entre 1968 et 2017 ; Données Insee 2017

Une croissance démographique soutenue

Une dynamique qui s'accroît dans les années 2000 : croissance moyenne annuelle de 3,1% entre 1999 et 2012.

La population 2021 est estimée à environ 1250 habitants.

Commune rurale de 179 habitants en 1968 ; Villate est devenue, par l'accroissement de la métropole toulousaine, une commune périurbaine comptant plus de 900 habitants en 2017 (dernier recensement).

Après la très forte croissance des années 1970, Villate a connu une croissance régulière jusqu'aux années 1990, (588 habitants en 1999). Une croissance qui s'est nettement accélérée au tournant des années 2000 avec une moyenne annuelle de 3,2% entre 1999 et 2007, puis de 2,9% de 2007 à 2012, mais qui tend à ralentir avec une croissance annuelle moyenne de 1,1% entre 2012 et 2017.

La commune accueillait en moyenne 22 habitants supplémentaires par an sur la période 1999-2012. Ce chiffre s'élève à +10 habitants/an entre 2012 et 2017. Cette croissance est principalement due à l'arrivée d'une population extérieure et dans une moindre mesure, à un renouvellement interne de la population.

Commémoration du 11 novembre 1918

La cérémonie de commémoration du 103^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918, commémoration de la Victoire et de la Paix, hommage à « tous les morts pour la France », s'est ouverte par le dépôt de gerbe de la municipalité. Elle s'est tenue en présence des élus, d'Annie VIEU qui a déposé une gerbe en son nom et celui de Thierry SUAUD (nos conseillers départementaux), des portes drapeaux, des membres de la gendarmerie et de l'armée de terre, des membres de la FNACA (Comité inter-communal de Labarthe-sur-Lèze, Pins-Justaret et Villate), du Comité des Fêtes, des membres du club de pétanque et du public venu nombreux.

Monsieur le Maire, Jean-Claude GARAUD, dans sa lecture a rappelé la même fraternité mémorielle qui, chaque 11 novembre, nous réunit pour honorer les combattants de tous les conflits, pour rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. Il a salué la mémoire des soldats morts pour la France tombés au Mali en 2021.

C'était aussi l'occasion de rendre un hommage particulier à Hubert GERMAIN, dernier compagnon de l'ordre de la libération, disparu à l'âge de 101 ans le 12 octobre 2021.

La cérémonie était suivie d'un vin d'honneur.



Départ à la retraite de Patricia AGUILA



Le 22 octobre 2021, le Maire et le conseil municipal ont tenu à fêter le départ à la retraite de Patricia AGUILA. Tous les anciens élus, qui depuis 1994 ont côtoyé Patricia, ont été conviés pour célébrer les 27 années de carrière qu'elle a passées au secrétariat de la mairie de Villate. A cette occasion, Raymond PAPAY ancien adjoint aux finances, et Claude DUFOUR 1^{er} adjoint, lui ont remis le diplôme et la médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Après le discours du Maire Jean-Claude GARAUD, retraçant le parcours de Patricia, celui-ci lui a remis la médaille de la ville et des élus lui ont offert un bouquet de fleurs ainsi que de nombreux cadeaux en témoignage de leur bon souvenir et de leur amitié.

Bonne retraite Patricia !

Festivités de fin d'année

Le 31 octobre, une jolie réussite pour Halloween où nos petits diables et jolies sorcières n'ont pas eu à jeter de sorts tant leurs paniers étaient remplis ! Et pour finir la grande virée, tous le monde s'est retrouvé autour du pot de l'amitié.

Le Comité des Fêtes



Noël des enfants

Un Noël encore perturbé !

En raison des contraintes sanitaires, le goûter de Noël des enfants initialement prévu par la mairie et le Comité des Fêtes a été annulé.

Mais le Père Noël ne voulant pas décevoir les enfants a pris sa longue liste de souhaits, mis au travail tous ses lutins afin de remplir au plus vite son traîneau. **Oh ! Oh ! Oh !...**

Ainsi les parents qui avaient inscrits leurs enfants ont pu venir chercher les cadeaux que, fort heureusement, le Père Noël avait déposé à temps au pied du sapin à la salle des fêtes.



Noël de nos aînés

Cette année encore, les lutins du CCAS (Comité Communal d'Action Sociale) et les élus, ont distribué les colis de Noël aux 175 aînés de 65 ans et plus de la commune (84 hommes et 91 femmes).

Les colis gourmands ont été accueillis très chaleureusement par tous les bénéficiaires qui remercient la mairie de penser à eux tous les ans. Ce moment de partage permet d'échanger et de garder un lien avec toutes ces personnes chères à notre Village.

L'hôpital Purpan remercie la Mairie de Villate et le Comité des Fêtes pour leur don de jouets aux enfants malades.



JARDI CREATION
Créateur de jardins

Cette année une fois de plus, nous pouvons également remercier la société JARDI CRÉATION, pépinière à Pins-Justaret, pour son généreux don du sapin de Noël à la commune de Villate.

Bienvenue aux nouveaux commerces



Le dimanche 26 septembre 2021, en fin de matinée, une ambiance de fête régnait au 4 rue Clément ADER pour l'inauguration de « **Bonheur Sushi** » ! Pour cet événement tant attendu, Lyna BUTH, gérante de ce nouveau commerce, était entourée de ses proches et de nombreux invités dont les élus, M. GARAUD, Maire de Villate et son Adjointe Mme ALAMINOS, Mme GAMBET 1^{ère} Adjointe à la mairie de Pins-Justaret.

Lyna et sa famille ont réservé à tous un accueil fort chaleureux ! Un savoureux et généreux buffet reprenant les menus phares, japonais et asiatiques proposés sur la carte, a fait plus d'un gourmand ! Quelle délicieuse journée ensoleillée ! A Lyna et à toute l'équipe de « Bonheur Sushi », animés d'une belle énergie pour l'art culinaire japonais, nous souhaitons la bienvenue sur Villate. Avec toutes nos félicitations pour la création de leur activité et nos vœux de réussite et de succès !



24 INSTANTS ZEN
ANGÉLIQUE LACOURT
SOCIO-ESTHÉTICIENNE
07 68 74 73 92
6 rue Clément Ader - 31860 VILLATE
Sur rendez-vous et à domicile



« **24 Instants Zen** » a ouvert ses portes au mois de mai sur Villate en face du lycée de Pins-Justaret.

« Esthéticienne depuis 26 ans, j'ai obtenu mon diplôme de socio-esthétique à l'école du CODES (Cours d'esthétique à Option Humanitaire et Sociale) au CHU de Tours.

Mon rôle est de vous accompagner et de vous soutenir dans une quête d'harmonisation du corps et de l'esprit. Je vous reçois dans mon espace de beauté et de bien-être pour des soins dédiés personnalisés et m'adapte à la personne que je reçois.

Les prestations proposées sont : soins du visage et du corps, épilation, soins de mise en beauté des mains et des pieds, massages bien-être, atelier beauté conseil.

J'accompagne aussi dans le parcours oncologie, socio- conseil en image et maquillage correcteur. »

Angélique LACOURT

Email: 24instantszen@gmail.com

Tel : 07 68 74 73 92

Facebook : 24 instants zen

Site web : 24instantszen.wixsite.com



Depuis 2015, via les contrats de territoire, le Conseil départemental a démontré l'efficacité de son action sur l'ensemble des bassins de vie haut-garonnais, qu'ils soient urbains, péri-urbains, ruraux ou de montagne. Cet engagement en matière de coopération et d'investissement place aujourd'hui le Conseil départemental en 1er partenaire de proximité et se traduit sur le terrain par des actes concrets au profit des habitants, au bénéfice de l'ensemble des communes et des intercommunalités.

Le 9 novembre 2021 les maires du Muretain Agglo et son président André MANDEMENT étaient réunis, autour de Georges MERIC (président du Conseil départemental) et de tous les conseillers départementaux du Muretain Agglo, dont Annie VIEU et Thierry SUAUD, pour signer les contrats de territoire qui se concrétisent par une aide financière et technique. A titre d'exemple depuis 2015, le Département a soutenu 272 équipements publics de proximité sur le Muretain Agglo grâce à ces contrats, pour un montant de 20,8 millions d'euros.



Le Relais de Labarthe a 15 ans !

En 2006, le Relais Assistants Maternels de Labarthe sur Lèze ouvre pour la première fois ses portes à la salle Dartignac à Labarthe sur Lèze, salle mise à disposition de la Communauté d'Agglomération du Muretain par la commune de Labarthe sur Lèze. Monique PUECH, la responsable, a géré ce lieu à destination des familles qui recherchent un mode d'accueil pour leur enfant et des assistantes maternelles des communes de Labarthe sur Lèze, Pins Justaret, Villate et Saubens. Fin 2013, au départ à la retraite de Mme PUECH, Cécile LACOMBE en prend la responsabilité. En novembre 2014, la Communauté d'Agglomération du Muretain

investit dans de nouveaux locaux dédiés au Relais (situés à côté du Multi accueil Firmin Marbeau.) Les grands et les petits ont vite investi ce nouvel espace coloré et chaleureux pendant les animations collectives. Tout au long de l'année, des ateliers d'éveil, des jeux, des chansons ou des matinées à thèmes animées par des intervenants sont proposés pour le plaisir des grands et des petits. Chaque année, un thème « fil conducteur » permet à chacun de s'investir dans des réalisations communes, partagées avec les parents lors des fêtes de juin. Malgré les circonstances sanitaires actuelles, les assistantes maternelles n'ont pas cessé de fréquenter le Relais qui a poursuivi ses missions en s'adaptant aux besoins et demandes des publics.

A l'occasion des 15 ans, les professionnelles de l'accueil individuel que sont les assistantes maternelles, ont réfléchi sur leur métier, parlé de leur vécu et de leur présence au Relais. Leurs témoignages réaffirment l'importance du Relais Petite Enfance (nouvelle dénomination depuis janvier 2021) qui répond aux besoins de rencontres et d'échanges entre professionnels.

Durant 15 ans, de nombreux enfants sont venus jouer, rire et chanter sur ces temps collectifs, accompagnés de leur assistante maternelle. C'est aujourd'hui un lieu bien identifié par les professionnels ainsi que par les familles du territoire.

Contact : Cécile LACOMBE
05 34 48 17 41





EXTRAIT

du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable & d'Assainissement

20
20



À Villate, votre Eau Potable provient de l'unité de production de «Jordany» à Pinsaguel et elle est stockée au château d'eau situé sur votre commune avant d'arriver à votre robinet.

Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration implantée sur la commune de Pins-Justaret et rejetées dans l'Ariège.

BON À SAVOIR



Nouvelle unité de production d'Eau Potable pour début 2023 !

2022 sera marquée par la mise en service de l'unité de production d'Eau Potable située à Saubens, elle remplacera progressivement l'unité de Jordany.

LE RAPPORT EN CHIFFRES

EAU



26 561 dont **503**
c'est le nombre d'abonnés sur le territoire du SAG^e abonnés à Villate



126,48m³
c'est la consommation moyenne par abonné au SAG^e soit +11,5% par rapport à 2019



100%
c'est le taux de conformité des prélèvements en Eau Potable effectués par l'ARS

2 562 km

c'est le linéaire réseau de canalisations du service public d'eau potable

1,97€
prix TTC du m³ d'eau en 2020

88,5%
rendement réseau

350 m

c'est le linéaire couvert en prélocalisation de fuite sur Villate

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



32 420 dont **497**
c'est le nombre d'abonnés sur le territoire du SAG^e abonnés à Villate



3 663 342 m³
c'est le volume d'eaux usées traité facturé

1,97€
prix TTC du m³ d'assainissement en 2020

2 512 km

c'est le linéaire réseau, type séparatif, de canalisations du service public d'assainissement collectif

LES ASSOCIATIONS

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Pins-Justaret / Villate

Pour cette nouvelle saison sportive, le bureau AVG Pins-Justaret/Villate a proposé une nouvelle discipline ; le YOGA, qui traduit non seulement les demandes de nos adhérents mais aussi la tendance sportive du moment. Le YOGA est considéré comme un art de vivre et semble avoir trouvé ses origines en Inde, il y a plus de 5 000 ans. Il regroupe un ensemble de postures et d'exercices de respiration qui vise à apporter un bien-être physique et mental.

Cette activité est assurée par Muriel, une de nos animatrices sportives qui est déjà bien connue de nos adhérents puisque depuis de nombreuses années elle anime, dans notre club, d'autres activités sportives.

Victime de son succès, ce cours de YOGA a été pris d'assaut au moment des inscriptions, d'autant plus que pour assurer la qualité du cours, celui-ci a été limité à 20 adhérents.

Il a lieu à la salle des fêtes de Villate tous les mercredis de 17h30 à 18h45. Les adhérents viennent avec leur tapis, serviette, gel et masque. Muriel vous invite pendant une heure, au son d'une musique douce, à prendre le temps d'écouter votre corps en maintenant l'attention vers votre souffle pour vous apporter un grand nombre de bienfaits physiques notamment l'assouplissement des muscles, la réduction du stress mais aussi le développement de votre capacité de concentration.



L' AGVPJV vous souhaite une bonne reprise

Les membres du bureau :

Bérengère 0624735515, **Claire** 0613712170,
Eliane 0629546997, **Marie France** 0651286405,
Stéphanie 0618179122

POKER CLUB

Pins-Justaret / Villate



Amateur de poker ! Le PVPC vous invite à participer à un « tournoi live » tous les mois de l'année.

Ambiance garantie, n'hésitez pas à essayer !!!

Pour plus d'information : <http://www.pvpc.fr/>





Chers Villatois et Chères Villatoises,

Nous revoilà ..., gonflés à bloc, avec des manifestations où vous êtes tous conviés !!!
Nous vous présentons le bureau élu par l'assemblée générale du 29 juillet 2021.

Co – Présidence : Karine DENNEULIN-BERMOND - Loïck DUGUIN
Vice Président : Thierry COSTA
Trésorier : Caroline PASCAL - Florian MICHALAK
Secrétaire : Estelle TRINQUE - Frédéric DESSEAUX

Avec bien sûr, les bénévoles en soutien ; les anciens et les nouveaux !

Et si la vie locale vous donne envie d'y participer, aucune hésitation, nous vous attendons ! Que ferions-nous sans vous !

Vous pouvez nous contacter :

- sur notre page Facebook : comité des fêtes de Villate
- par mail : cdfvillate@gmail.com
- par téléphone : 07.83.34.00.24

Nous comptons sur votre présence, essentielle à la continuité de la vie locale de notre village.

Au plaisir de vous revoir et surtout, prenez soin de vous.



Association des Professionnels de Pins-Justaret / Villate

L'Association des Professionnels de Pins-Justaret/Villate ont organisé du 01/12/2021 au 20/12/2021 en collaboration avec le C.C.A.S. et la mairie de Villate la collecte « des Boîtes de Noël pour les plus démunis ».

Le principe est simple, dans une boîte à chaussures il fallait mettre :

- un truc chaud,
- un truc bon,
- un loisir,
- un mot doux,
- un produit de beauté.

Puis l'emballer comme un cadeau qui était à déposer aux points de collecte :

- Pour Villate : à la mairie ou chez Mme CALAN.
- Pour Pins-Justaret : au tabac, aux pharmacies de la croisette et rue saint Barbe, aux producteurs BIO, chez AVEMO et au BORITO BAR.

Les Boîtes de Noël ont été livrées avant Noël aux RESTO DU CŒUR et au SECOURS POPULAIRE de Portet sur Garonne, ainsi qu'à l'épicerie solidaire VERT SOLEIL de Roques sur Garonne.

Un grand MERCI à tous les généreux donateurs



Nous anciens combattants, participons à toutes les commémorations :

11 novembre - 19 mars - 8 mai - 14 juillet et fêtes locales.

Notre association accueille tous militants ayant combattu en Afrique du Nord ainsi que les veuves, nous restons en liaison avec les familles. Par notre présence, nous confortons le devoir de mémoire en citant les messages de paix.

Nous sommes également proches des malades.

Contact : 05 61 08 49 85 - 06 33 63 62 92

AGENDA / si les conditions sanitaires le permettent
Assemblée Générale : 12/11/2021
Pot de l'amitié : 7/01/2022

BUREAU : M. TARDIERE (Président)
Vice-président : M. LUSSO et M. MARTY
Trésorier : M. FAVARETTO - Trésorier Adjoint : M. ROUSSEL
Secrétaire : M. MARTY -
Porte drapeau : M. MARTY et M. SAUTES



" La Brigade Territoriale Autonome (BTA) de Muret est en charge de 11 communes dont celle de Villate ; unité à l'activité ultra chargée, son activité la place en deuxième position au niveau national.

Commandée par le Capitaine LAFAGE Ludovic, secondé par le major BARON Alexandre et l'adjudant-chef LAPEYRE Frédéric, cette unité est composée de 47 militaires qui interviennent 24/24 heures. En effet, l'effectif et l'activité de la BTA Muret obligent à la présence de patrouille en service extérieur de manière permanente.

La commune de Villate est une commune où la délinquance est maîtrisée avec 32 interventions pour l'année 2021 contre 39 en 2020 ; 4 cambriolages ont été constatés contre 3 en 2021 ; aucun accident n'est à déplorer pour l'année 2021.

L'action de tous les habitants de la commune est essentielle dans la lutte contre les atteintes aux biens et tout citoyen se doit de signaler tout comportement ou présence suspects. La participation citoyenne permet de faciliter les échanges entre la gendarmerie et un panel de référents plus particulièrement sensibilisés sur cette action."

CNE LAFAGE

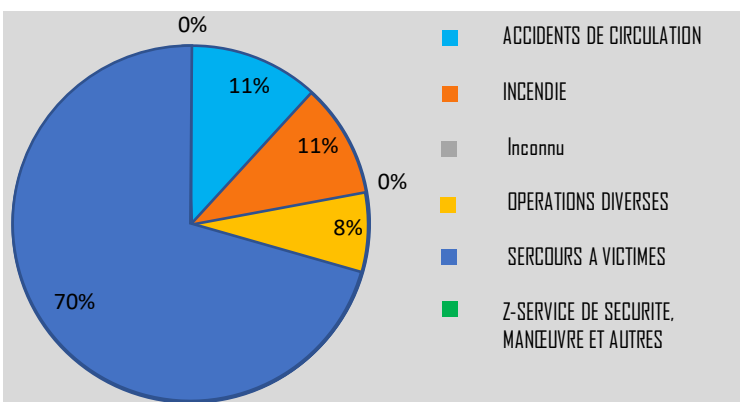


Le Centre d'Incendie et de Secours Stéphan Massat de Muret

Composition :

100 Sapeurs Pompiers dont 60 SP Professionnels, 40 SP Volontaires et 2 PATS (Personnels Administratifs et Techniques).

1 section de 14 JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers).



Les interventions de secours :

4450 sorties de secours en 2019
4052 sorties de secours en 2020 (légère baisse liée au confinement)
3740 sorties de secours au 23/11/2021.



Le Maire et le conseil municipal tiennent à saluer le travail remarquable et l'engagement des gendarmes et des pompiers professionnels et volontaires.

Nous les remercions pour leur dévouement, leur professionnalisme lorsque nous les sollicitons pour des interventions souvent difficiles.



Vendredi 12 novembre 2021, présence au SIAS de Mme Monique IBORRA, députée de la Haute Garonne et membre de la commission sociale de l'Assemblée Nationale, pour un temps d'échanges avec les membres du Bureau sur les difficultés rencontrées par le SIAS et les préoccupations des élus concernant les évolutions engagées par le gouvernement sur le secteur d'activité de l'aide à domicile.

Une rencontre fort enrichissante et très conviviale à l'initiative de Mme Andrée CARDONA, présidente du SIAS et secondée par Mme Magalie GRANDSIMON (Seysses) nouvelle Vice-Présidente élue le 07 octobre 2021 suite au départ de Mme Anne-Laure BENOIT.

De fait, une nouvelle venue au Bureau : Mme Carole GUELIN (Lavernose-Lacasse).

Le SIAS recrute toujours, et plus que jamais en ces temps difficiles, des aides à domicile !

Contactez-les au : 05-61-56-18-00



Calendrier 2022 de la collecte des encombrants



Mardi 1er Février
Mardi 10 Mai
Lundi 19 Septembre
Mercredi 02 Novembre

A l'issue de chaque collecte, les bacs doivent être remis. Ils ne doivent pas rester à demeure sur l'aire de présentation ou sur le domaine public.

Naissances



Nélio JUBELY	06/07/2021
Mathys BULLES	22/07/2021
Raphaël VALLIN	10/08/2021
Jordan DUPRAT	23/08/2021
Pio MAY RIGAL	23/09/2021
Valentine GERMAIN	27/09/2021
Amélia CAGNES	29/09/2021
Camille FOURCADE MOREIRA	30/09/2021
Mia THACH	04/10/2021
Martin VALLADON	11/11/2021
Maïlan LLOP	26/11/2021

Décès

Christiane DELMAS
Gilbert SUBRA



18/10/2021
12/11/2021

Mariages



Tony LEFRANÇOIS et Audrey GOURGUECHON	31/07/2021
Hémida BOUKHATEM et Ingrid JUVENTIN	04/09/2021
André NAVARRO et Isabelle FOURCASSIÉ	04/12/2021

Informations municipales



ÉLECTIONS

Calendrier des élections



Élections présidentielles

- 1^{er} tour dimanche 10 avril 2022
- 2^{ème} tour dimanche 24 avril 2022

Élections législatives

- 1^{er} tour dimanche 12 juin 2022
- 2^{ème} tour dimanche 19 juin 2022

(Élections des 577 députés qui composent l'Assemblée nationale)

Bienvenue aux nouveaux habitants

Chaque année, de nouveaux habitants s'installent à Villate. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village qui est aussi désormais le leur. Il est souhaitable qu'ils se fassent connaître au secrétariat de la mairie qui les renseignera sur le fonctionnement de la commune et pourra répondre à toute question éventuelle. Les élus se feront également un plaisir de les recevoir sur rendez-vous.

La mairie est ouverte

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous,

tous les soirs et le samedi matin

Tél. : 05-61-76-41-05

Mail : mairie.villate@wanadoo.fr

Nuisances sonores

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses, perceuses etc... peuvent être effectués seulement aux horaires suivants sous peine d'amende :

Jours ouvrables	8h30 à 12h00	14h30 à 19h30
Samedi	9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 à 12h00	16h00 à 18h00

Tous les bruits liés aux comportements d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité, communément appelé « bruit de voisinage », peuvent être verbalisés par le Maire ou la gendarmerie ; notamment dans le cas de tapage nocturne. Sont considérés comme tapage nocturne tous les bruits émis entre 22 heures et 7 heures du matin.

Le montant de l'amende est de 68 euros

DÉJECTIONS CANINES

Pour des raisons sanitaires et d'hygiène, l'article R.632-1 du code pénal interdit les déjections canines sur toutes les voies publiques (trottoirs espaces verts et de jeux publics). Tout propriétaire de chien est donc tenu de ramasser les déjections de son animal. Le fait d'abandonner les crottes de son chien expose à une contravention de 2^{ème} classe.

Le montant de l'amende est de 35 €

Toutefois les communes qui le désirent sont libres d'augmenter jusqu'à 450 € le montant par arrêté municipal.

Merci de votre aide pour le maintien de la propreté de notre village.

Téléthon

L'équipe de « VILLATE FAIT SON THÉLÉTHON 2021 » a, pour la 5^{ème} année, réalisé une très belle collecte en affichant la somme de **3 067,53 €** au compteur. Il s'agit là d'une collecte inespérée et inattendue compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons. En effet, il n'y avait que 80 personnes au repas et environ une quinzaine de plus au loto. Tout ceci n'aurait pas été possible sans l'aide des différents commerçants qui ont œuvré pour la réussite des manifestations.

Lancement du téléthon 2021 en présence de Thierry SUAUD



Œuvre réalisée par Patrick CONCATO

Ce succès est le résultat d'une équipe dynamique et volontaire dont la bonne humeur et la motivation n'ont pas défailli tout au long des semaines. Ce qui encourage l'ensemble des bénévoles à renouveler l'expérience pour l'année prochaine.

Si vous aussi, vous voulez vivre une aventure humaine exceptionnelle remplie de nouvelles rencontres et d'émotions, rejoignez l'équipe « VILLATE FAIT SON THÉLÉTHON ».

Toute l'équipe de « VILLATE FAIT SON THÉLÉTHON » vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures.

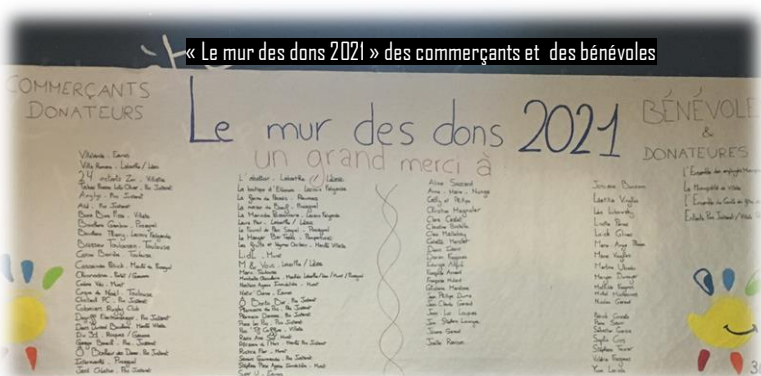
L'équipe de bénévoles Les coordinatrices du téléthon



L'équipe de bénévoles



Repas du soir



« Le mur des dons 2021 » des commerçants et des bénévoles



Vente de crêpes, houx et gâteaux au marché local

Le Maire et le conseil municipal
vous souhaitent de joyeuses fêtes
et une **BONNE ANNÉE 2022 !**